

fait preuve ou probabilité. Lorsque l'expérience ne se trouve pas entièrement du même côté, il y a toujours preuve contre preuve: cette contrariété fait flotter le jugement, & lors même qu'il se détermine, c'est toujours avec une diminution d'assurance proportionnelle à la force des raisons contraires.

Diverses causes peuvent exciter ce combat entre les témoignages, prises ou de la quantité & de la qualité des témoins, ou de la nature même du fait qu'ils attestent.

Supposons que ce fait tienne de l'extraordinaire & du merveilleux. Ici le même principe d'expérience qui donne un degré de certitude au témoignage des hommes, donne un autre degré contre ce témoignage. En pesant ces degrés, on trouve souvent que les raisons de créance se détruisent mutuellement. Ce Prince Indien à qui les Européens racontaient les effets de la gelée dans les pays septentrionaux, avoit raison de ne pas s'en rapporter à leur témoignage, puisque leur relation supposoit un état dans la nature dont il n'avoit jamais vû d'exemple.

Mais si ce fait, au lieu de n'être qu'une merveille, étoit un miracle! Tout miracle est